Retour à minima de la journée du 22 mars dans la presse, toujours aux ordres. Présenter les cheminots comme des privilégiés qui creusent le déficit de la sncf, diviser pour mieux régner et imposer son diktat, des ficelles grossières !

Alors que, comme nous aimons à le répéter souvent, qui sont les assistés de notre République ? Les riches, toujours eux, prédateurs patentés, qui détruisent la planète par leurs consommations excessives et insatiables, leur déplacements incessants à l’empreinte écologique dévastatrice, ces riches qui vident les caisses de l’état et rechignent à les remplir, et en demandent toujours plus.

Un article du monde diplomatique de février 2018 par Christian de Brie «  le fléau de l’assistanat » qui revient sur les avantages toujours plus nombreux offerts aux grandes entreprises et aux patrons. Seul impôt direct sur les sociétés IS est censé taxer annuellement les bénéfices au taux officiel de 33,33%, une chimère ! Les règles et les pratiques comptables et fiscales permettent aux entreprises de minimiser le bénéfice imposable, les sociétés ont obtenu des allégements dispersés dans de nombreuses niches fiscales. Si les Pme bénéficient d’un taux réduit à 15%, les grandes ont des pratiques d’optimisation qui leur permettent de fixer elles mêmes le montant de l’impôt qu’ils consentent à payer par des jeux d’écritures entre profit déclaré et le montant des charges dont des provisions et frais généraux, chiffres faciles à gonfler. Provisions pour dépréciation, pour hausse des prix, pour fluctuation des cours, pour dépréciation du porte feuille titres, pour risques afférents à des opérations de crédit, pour litige, pour créance douteuse etc. Les frais généraux sont un fourre tout bien commode. Si l’on y retrouve les charges d’exploitation, on peut aussi y ajouter un tas de dépenses comme les déplacements des cadres au goût de luxe tant pour les hôtels, restaurants, location de limousines, voyages en classe affaire, colloque ou réunions suivis de parties de golf ou sports d’hiver. Il est impossible d’inventorier l’ensemble des niches fiscales et le manque à gagner pour les caisses de l’état s’élève à plusieurs dizaines de milliards d’euros par an.

Les collectivités locales cherchent à attirer les investisseurs et pour ce faire réduisent les impôts des entreprises, telle la réduction de la contribution sociale de solidarité, la mise à disposition à prix cassés de zones industrielles et commerciales. Des réductions accordées aux entreprises qui investissent dans l’humanitaire, le sport ou la culture, on y gagne en plus une belle image de l’entreprise. Ne pas oublier le Crédit Impôt Recherche de 5,5 milliards d’euros en 2016 qui ne donne lieu à aucune vérification sérieuse. La recherche pour certaines entreprises s’arrête au marketing ou à la publicité ou pire à l’évasion fiscale. Et bien sûr le CICE, mesure phare du pacte de responsabilité qui devait être créateur d’un million d’emplois et dont la facture a explosé de 6,43 milliards en 2014 à 15, 7 en 2017 , tout ça pour un paquet de cacahuètes. La suppression de la taxe sur les dividendes de 3% instaurée en 2012,( invalidée en conseil constitutionnel en octobre 17 va être remboursée aux entreprises, coût pour le contribuable 10 milliards d’euros), la réduction de l’impôt sur les sociétés et la suppression de la dernière tranche sur les salaires permettront de verser encore plus de dividendes. Avec 101 milliards d’euros cumulés en quatre ans d’allègement fiscaux et parafiscaux annuels, l’assistanat aux grandes entreprises est une charge écrasante pour la société.

Grève à Carrefour, prime de participation annuelle de 610 euros versée aux salariés passe à 57 euros alors que les actionnaires se partagent 356 millions d’euros et plan de transformation qu’Alexandre Bompard a pris les rennes de la chaîne. Boycottons Carrefour !